

<p style="text-align: center;">La réorganisation de l'ingénierie aéroportuaire du MEEDDAT Éléments indicatifs sur la répartition des effectifs</p>

Les organisations syndicales ont souhaité avoir une photographie des effectifs présents dans les SLI par base et par macrogrades. Le document joint apporte un certain nombre d'éléments.

Ces tableaux doivent être pris en considération avec certaines précautions :

- Il est apparu intéressant pour éclairer le débat de donner l'évolution de ces chiffres à l'échéance 2011. Ce travail a été réalisé sur la base des informations dont peuvent disposer les services sur les intentions de départ en retraite ou de mobilité des agents. Ces informations constituent donc uniquement des hypothèses de travail à la fiabilité limitée. Aucune enquête n'a été réalisée et aucun engagement ne ressort de ces informations.
- **Ces données n'ont donc qu'une valeur indicative** et ne constituent en aucun cas une cible à atteindre par les services.
- Les indications disponibles concernant les intentions de départ en retraite ou de mobilité de agents ont été complétées sur certains site pour tenir compte de l'évolution prévisible de l'activité, ce qui nécessiterait de compenser certains des départs par des recrutements (transferts d'agents d'autres bases, s'ils sont volontaires ou ouvertures des postes sur les listes. Il convient à cet égard de rappeler que le principe a été acté d'éviter autant que faire se peut les mobilités non souhaitées.
- Il ressort de ce travail que la répartition entre les ETP qui seront transférés au MINDEF et ceux qui le seront au SNIA est tenable. Celle-ci est basée sur l'analyse de l'activité des SLI qui fait ressortir que, hors régie, environ 30% de l'activité correspond à de l'ingénierie spécialisée (donc qui a vocation à être transférée au SNIA). Le différentiel d'ETP entre 2009 et 2011 (tableau des effectifs en gestion MINDEF) sera a priori affecté au SNIA pour constituer ses futurs pôles.
- Il faut noter le point particulier des A/A+ pour lequel il est précisé que les chiffres tiennent compte du recrutement des prochaines années. Cela correspond à l'engagement pris par le MINDEF de conserver des ITPE sur les postes de chef de SLI.
- La répartition des effectifs fera bien sûr l'objet de travaux complémentaires sur la base des organigrammes qui seront définis pour chaque base dans le cadre du projet de réorganisation, d'une part, et de discussions entre la DRH et le SNIA pour définir les effectifs affectés aux pôles d'autre part. Ces travaux feront l'objet de présentations ultérieures en groupe d'échange spécifique IA.
- Dans la pratique, il est bien évident que les effectifs présents sur une base donnée à la date du transfert ne correspondront pas nécessairement à la cible finalement arrêtée. Les dispositifs qui seront mis en place en terme de prépositionnement et d'accompagnement devront permettre de résoudre les cas individuels qui en résulteront. Ces dispositifs feront l'objet d'une concertation en groupe d'échange.